

Appel à projets de recherche appliquée

Accès aux activités physiques et sportives des personnes handicapées

Ouverture le 5 janvier 2023

Appel à projets lancé par la Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur
le Handicap (FIRAH) avec le soutien de la Fondation FDJ

Sommaire du document

1- Introduction.....	3
2- Ce que l'on entend par la recherche appliquée sur le handicap	5
3- Les 6 critères de sélection de l'Appel à Projets	6
4- Les spécificités de cet appel à projets.....	10
5- Informations complémentaires.....	12
A. Publics qui peuvent répondre à l'appel à projets	12
B. Couverture géographique.....	12
C. Limites de l'appel à projets.....	12
D. Dotation attribuée aux projets sélectionnés et durée	12
E. Etapes de sélections et de suivi	13
F. Dates concernant l'ensemble du processus de sélection	13
G. Dépôt des lettres d'intention et des dossiers complets.....	13
H. Ressources complémentaires	14



Créée en 1993, la Fondation d'entreprise FDJ agit pour l'égalité des chances et soutient des projets d'intérêt général destinés à des personnes en difficulté (précarité économique, sociale et culturelle, handicap...). Elle s'attache notamment à accompagner des projets innovants pour l'éducation et l'inclusion dans la société, dans une dynamique de co-construction avec les porteurs de projets. Elle privilégie les logiques de déploiement de solutions efficaces à l'échelle du territoire, et s'appuie sur la mesure d'impact social qui peut en être faite.



Créée en 2009, reconnue fondation d'utilité publique en 2011. L'objectif de la FIRAH est de mettre les résultats de la recherche appliquée au service des acteurs de terrain, pour améliorer la qualité de vie et la participation sociale des personnes handicapées. Par acteurs de terrain, nous entendons les personnes handicapées, leur entourage, les professionnels qui les accompagnent, les associations...

La FIRAH entend répondre à un vide constaté entre le monde de la recherche et celui du terrain. En œuvrant au développement d'une recherche répondant aux besoins identifiés par les acteurs de terrain, en soutenant des recherches participatives et appliquées et en veillant à une diffusion des résultats qui permette une réelle appropriation de ces derniers par les acteurs de terrain concernés, la FIRAH favorise le rapprochement et les échanges entre ces deux mondes.

Aujourd'hui, la FIRAH développe ses activités autour de trois pôles :

- Soutenir des projets de recherche appliquée dans le cadre défini par des appels à projets ;
- Dynamiser le transfert des connaissances issues de la recherche auprès des acteurs de terrain ;
- Opérer sur le terrain un soutien au transfert d'innovations.

1- Introduction

De nombreux travaux de recherche ont décrit les bénéfices et les gains sur la santé et le bien-être de la pratique d'une activité physique et sportive¹. Ces gains existent sur le plan moteur (coordination, connaissance de son schéma corporel, musculation...), sur le plan mental (augmentation de la confiance en soi, évacuation du stress ou des tracas du quotidien...) ainsi que sur le plan social et affectif (partage d'une même passion, rencontre de nouvelles personnes dans un espace commun de pratique et donc d'échange avec les autres...).

Comme pour l'ensemble de la population, la pratique de ces activités engendre de nombreux avantages pour les personnes handicapées. La pratique sportive apparaît aussi être un élément clef pour changer le regard de la société sur les personnes handicapées et éviter les stéréotypes et discriminations, comme en témoigne l'intérêt médiatique croissant pour les jeux paralympiques et ses athlètes.

L'accès à ces pratiques physiques et sportives rejoint le principe de l'égalité des chances et des opportunités de tout un chacun, et constitue un des principes de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées².

Néanmoins, cet accès demeure aujourd'hui difficile à bien des égards, en particulier pour les personnes qui sont très éloignées (ou tenues éloignées) des pratiques d'activités physiques et sportives comme les personnes polyhandicapées, les personnes vivant avec des troubles psychiques³... Dans le paysage actuel, la place pour le handicap mental, psychique ou cognitif dans le champ sportif constitue un enjeu majeur⁴ et qui permet d'œuvrer pour la participation et l'intégration pleine et effective à la société de l'ensemble des personnes handicapées.

La FIRAH lance donc un appel à projets thématique « **Accès aux activités physiques et sportives des personnes handicapées** », avec le soutien de la Fondation FDJ.

Ce programme de recherche a pour objectif général d'étudier **les facilitateurs et obstacles à la pratique d'activités physiques et sportives des personnes handicapées, afin de produire des connaissances au service des actions permettant de réduire les inégalités d'accès et d'assurer la pleine participation des personnes handicapées aux activités physiques et sportives.**

Il s'intéressera aux activités pratiquées dans des dispositifs spécifiques (Handisport, Sport adapté, Sport Sourd...) comme à celles pratiquées en milieu ordinaire. Il concernera aussi les personnes handicapées, quel que soient leur âge (enfants, adultes et personnes âgées) et/ou la nature et la

¹ Inserm (dir.). *Activité physique : contextes et effets sur la santé*. Rapport. Paris : Les éditions Inserm, 2008, XII - 811 p. - (Expertise collective). - <http://hdl.handle.net/10608/97>

² Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH). Article 30 « Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports ». <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities>

³ DE LÉSÉLEUC Éric, MARCELLINI Anne, « *Gestus versus Gesticulatio* : les raisons d'une absence du handicap mental dans la couverture médiatique des épreuves sportives », dans : Roy Compte éd., *Sport adapté, handicap et santé*. Éditions AFRAPS, « Hors collection », 2012, p. 131-145. DOI : 10.3917/afrops.compt.2012.01.0131. URL : <https://www.cairn.info/sport-adapte-handicap-et-sante--9782910448196-page-131.htm>

⁴ RAVAUD, J-F. « Préface » In MARCELLINI A., VILLOING G. (éds.). *Corps, Sport, Handicaps*. Tome 2 : Le mouvement handisport au XXI^e siècle - Lectures sociologiques. L'Harmattan, Tétraédre, 2014, 11-16.

sévérité des déficiences physique, sensorielle, intellectuelle et psychique. Une attention particulière sera portée à des publics les plus éloignés de la pratique d'activités physiques et sportives (handicap psychique, polyhandicap...), ainsi qu'à l'égalité entre les hommes et les femmes.

A noter que seul l'accès des activités physiques et sportives de loisirs ou de compétition amateur (en individuel ou collectif) pourra être étudié. L'accès au sport de haut niveau et toutes les activités spécifiques à celui-ci ne sont pas couverts par cet appel à projets.

2- Ce que l'on entend par la recherche appliquée sur le handicap

La recherche appliquée obéit **aux règles habituelles de toute recherche scientifique** (éthique, méthodologie, rigueur, évaluation...). Elle a pour but d'apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées au quotidien par **les personnes handicapées⁵ et leurs familles**. Cette recherche doit être le fruit **d'une collaboration effective tout au long du processus de recherche, entre les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants, les professionnels et les chercheurs**.

Les résultats de la recherche appliquée doivent être, comme les autres recherches, diffusés par tous les moyens disponibles dans les milieux de la recherche en particulier via des articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture, en déposant le manuscrit accepté dans des archives ouvertes (HAL).

De plus, les connaissances produites par le projet de recherche appliquée doivent faire l'objet d'une diffusion **auprès des acteurs de terrain** (les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants et les professionnels...). Cette diffusion auprès du public non scientifique est indispensable pour que les résultats de la recherche s'appliquent pleinement et améliorent concrètement le quotidien des personnes concernées. Elle doit se faire dans des langages et avec des supports d'application adaptés aux publics visés.

Les acteurs de terrain peuvent être : les personnes handicapées, leurs proches et les organisations qui les représentent, les professionnels et organisations travaillant dans le domaine du handicap, les prestataires de service et autres organisations intervenant en milieu ordinaire et devant prendre en compte dans leurs activités les personnes handicapées (par exemple les architectes, les enseignants, les entreprises), les décideurs politiques au niveau local, national et international.

Les supports d'application représentent la mise en forme des résultats et des connaissances produites par la recherche appliquée en produits, services et contenus répondant aux attentes et besoins des personnes handicapées. Ces supports d'application doivent être adaptés aux différents acteurs de terrain auxquels ils sont destinés, afin d'être utiles pour améliorer leur pratique. Les supports d'application peuvent prendre la forme d'outils de formation, d'écrits adaptés, de vidéos, d'outils opérationnels... Découvrez le guide méthodologique pour la réalisation des supports d'application : [Valoriser les résultats de la recherche auprès des acteurs de terrain](#).

⁵ Nous avons choisi d'utiliser le terme « personnes handicapées » utilisé au niveau international dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Son sens dans ce document est similaire à celui de personnes en situation de handicap (souvent repris par les associations françaises) ou personnes ayant des incapacités (courant au Québec).

3- Les 6 critères de sélection de l'Appel à Projets

Les 6 critères suivants seront pris en compte pour évaluer et sélectionner les projets de recherche appliquée qui seront proposés.

Chaque porteur de projet doit donc y porter la plus grande attention et présenter son projet en fonction de ces 6 critères, qui devront constituer la trame de la lettre d'intention et du dossier complet. Le présent document, et particulièrement les pages 6 à 9, serviront de guide pour compléter le formulaire de la lettre d'intention et du dossier complet (à télécharger sur le site de la FIRAH).

Critère 1 : L'objectif général du projet

L'objectif général du projet de recherche devra s'inscrire dans une dynamique d'accès aux droits pour les personnes handicapées, conformément aux principes de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées⁶ :

- **Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle y compris la liberté de faire ses propres choix**, et de l'indépendance des personnes,
- **La non-discrimination**,
- **La participation et l'intégration pleines et effectives à la société**,
- **Le respect de la différence** et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité,
- **L'égalité des chances**,
- **L'accessibilité**,
- **L'égalité entre les hommes et les femmes**,
- **Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé** et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

Ces principes serviront de première grille de lecture dans l'analyse des projets de recherche.

Critère 2 : L'originalité du projet, son caractère innovant et son lien avec une ou des problématiques du terrain

- Il sera nécessaire de préciser un premier état des lieux de la littérature du domaine à étudier.
- La prise en compte des nouvelles approches, de l'évolution des concepts et des changements de terminologie dans le champ du handicap sera recherchée.

Le projet de recherche pourra, si cela s'avère pertinent, préciser les modalités de passage des modes de travail classiques à ceux innovants et inclusifs, en mettant en évidence les questions relatives aux résistances aux changements. L'innovation apparaîtra également dans les modalités de mesure de la qualité de vie, la qualité de la participation sociale, le degré de satisfaction, et l'autodétermination des personnes concernées. L'émergence de l'innovation

⁶ Retrouver une information complète sur cette convention internationale dans le centre ressources à <https://www.firah.org/la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees.html>

sera analysée par rapport aux éléments de son contexte particulier en mettant à jour ceux qui ont été porteurs du changement.

- Les projets de recherche devront être décrits en termes de leurs apports à une ou des problématiques identifiées par les acteurs de terrain, en particulier les personnes handicapées, leurs familles et les professionnels qui les accompagnent.

Critère 3 : Présentation du porteur de projet et des autres organisations impliquées ainsi que leurs rôles respectifs au sein du projet

Les projets de recherche participative démontrant un maillage fort et organisé entre les acteurs de terrain (avec une attention particulière pour les personnes handicapées, leurs familles, leurs organisations représentatives et les professionnels) et les chercheurs sont attendus.⁷

Cet ancrage auprès des acteurs de terrain sera démontré par les motivations des organisations impliquées ainsi que leur rôle dans la planification, la réalisation, la diffusion des résultats et l'évaluation du projet de recherche.

Les personnes handicapées, leurs familles et leurs organisations représentatives devront être considérées comme des **acteurs de la recherche** et non uniquement comme le sujet de celle-ci. Des preuves tangibles de cette approche participative seront requises par une description de leurs rôles aux différentes phases de la recherche.

Les chercheurs impliqués dans le projet devront être présentés, cela sous-entend que nous souhaitons voir apparaître dans le projet le **nom des chercheurs participants**, leurs domaines de compétences et les projets de recherche et publications auxquels ils ont participé en lien avec le thème de la recherche proposé. Pour les personnes à recruter dans le cadre du projet de recherche, les noms et leurs domaines de compétence devront également être donnés s'ils sont déjà connus, ou à défaut une description précise de leurs profils et des compétences attendues.

Le porteur de projet et les autres organisations impliquées devront démontrer leur capacité à atteindre leurs objectifs (avec leurs résultats antérieurs) et témoigner de leurs connaissances des problématiques réelles rencontrées par les personnes handicapées et leurs familles.

Enfin, sauf situation particulière expliquée dans le dossier, les équipes contractantes devront inclure un ou plusieurs chercheurs ou enseignants-chercheurs dont la recherche est l'une des missions statutaires.

Critère 4 : La méthodologie et les résultats attendus

L'hypothèse ou la question de recherche⁸ du projet proposé devra être clairement exposée.

⁷ Retrouver la méthodologie pour une recherche participative

<https://www.firah.org/methodologie-pour-une-recherche-participative.html>

⁸ C'est la question que le projet pose et qui est formulée en termes de type de question, de schéma d'étude et de population à l'étude. Mais avant tout, elle doit être pertinente. Il s'agit de répondre aux deux questions suivantes. Quel bénéfice apportera la réponse à la question ? À qui bénéficiera la réponse à la question et de quelle façon ? La réponse à ces deux questions permet d'envisager l'impact potentiel de la question de recherche, en particulier en termes de bénéfice pour les personnes handicapées. Texte adapté de Exercer_89:Exercer_89 16/10/09 12:41 Page 144 Méthode Recherche Volume 20 N° 89

Une **méthodologie participative** de recherche explicite et cohérente sur le plan scientifique sera requise. Les résultats attendus seront clairement identifiés.

La méthodologie de recueil de données ainsi que celles concernant l'analyse des données seront présentées.

Les résultats attendus de la recherche ne se limiteront pas à des descriptions ou constatations mais devront comporter aussi des recommandations, des solutions et des outils concrets et opérationnels pour impulser du changement, ainsi que des propositions pour la mesure d'impact des expérimentations dont pourraient s'emparer les acteurs de terrain.

Critère 5 : Les supports et activités réalisés pour transférer les connaissances produites par la recherche

Une attention particulière sera portée aux supports réalisés pour permettre à la connaissance produite par la recherche d'être transférée autant qualitativement que quantitativement⁹.

Pour une valorisation dans les milieux universitaires et scientifiques, les résultats du projet devront être décrits dans des articles publiés dans des bases de données ouvertes ou dans des revues scientifiques à un comité de lecture et présentés dans des séminaires scientifiques.

En complément de ces articles scientifiques, **le comité d'évaluation portera une grande attention à la réalisation de supports d'application¹⁰ issus du projet de recherche, adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain**. Ces supports d'application pourront prendre plusieurs formes¹¹ : outils de formation, outils vidéo, écrits opérationnels et recommandations, logiciels, ou tout autre moyen en fonction des besoins des publics concernés pour une appropriation des connaissances.

Ces supports d'application devront être en **libre accès** sur internet, afin d'être disponibles largement. Ainsi, ces derniers seront attendus en format numérique. Dans cette même perspective, la traduction de ces documents en français et en anglais sera particulièrement appréciée afin de faciliter la diffusion la plus large possible.

Il est demandé au porteur de projet de préciser **comment les acteurs de terrain participeront à la réalisation et à la diffusion des supports d'application** qui leur seront destinés.

Les réseaux et autres dispositifs pouvant avoir des effets démultiplicateurs durables dans la diffusion et la valorisation des résultats devront être recherchés et cela en fonction des différents publics cibles.

Critère 6 : Le réalisme dans l'adéquation entre objectifs, activités et ressources

L'adéquation sera recherchée entre les points suivants :

⁹ Voir « Information complémentaire – Ressources complémentaires ».

¹⁰ Retrouver une information complète sur les supports d'application réalisés par les recherches soutenues par la FIRAH : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html>

¹¹ Les porteurs de projet sont invités à se rapprocher de professionnels de la communication ou ayant des compétences en pédagogies afin d'être conseillés lors de l'élaboration et de la diffusion des supports d'application. Ces conseils seront notamment d'une grande aide quant à l'accessibilité des informations contenues dans ces supports.

- Le réalisme du projet en termes de moyens (humains, logistiques, matériels), le temps de réalisation et les ressources financières sollicitées,
- Le profil et le temps affecté au projet de l'ensemble des ressources humaines,
- La répartition des ressources financières entre les activités de recherche proprement dites et la réalisation des supports d'application.

4- Les spécificités de cet appel à projets

Cet appel à projets a comme objectif général d'étudier **les facilitateurs et obstacles à la pratique d'activités physiques et sportives des personnes handicapées, afin de produire des connaissances au service des actions permettant de réduire les inégalités d'accès et d'assurer la pleine participation des personnes handicapées aux activités physiques et sportives.**

Il s'intéressera aux activités pratiquées dans des dispositifs spécifiques (Handisport, Sport Adapté, Sport Sourd...) comme à celles pratiquées en milieu ordinaire. Il concerne aussi les personnes handicapées quelque soient leur âge (enfants, adultes et personnes âgées) et/ou la nature et la sévérité de leur déficience physique, sensorielle, intellectuelle et psychique. Une attention particulière sera **portée à des publics les plus éloignés de la pratique d'activités physiques et sportives (handicap psychique, polyhandicap...)**, ainsi qu'à l'égalité entre les hommes et les femmes.

A noter que seul l'accès des activités physiques et sportives de loisirs ou de compétition amateurs (en individuel ou collectif) pourra être étudié. **L'accès au sport de haut niveau et toutes les activités spécifiques à celui-ci ne sont pas couverts par cet appel à projets.**

Pour répondre à cet objectif principal, un ou plusieurs des axes suivants pourront être pris en compte :

- Identifier les facteurs permettant de développer le sport pour tous et faciliter l'accès à ces activités. Dans ce cadre, il pourrait être étudié le renforcement des capacités des personnes handicapées ainsi que les dispositions permettant un environnement facilitateur, nécessaires à la participation et à la prise de décision par ces dernières, par exemple :
 - a. réglementaires (en modifiant un ou plusieurs aspects des règles sportives dédiées à la pratique, en développant une parité personnes handicapées/autres acteurs au sein des comités de pilotage des projets, etc.)
 - b. pédagogiques (en explorant de nouvelles façons d'enseigner, d'appréhender la pratique, en développant des contenus de formation pour des professionnels et bénévoles encadrant des activités physiques et adaptées, et des formations au sport pour les professionnels de l'action médico-sociale),
 - c. matérielles (par l'utilisation d'un matériel adapté) et humaines (via la participation d'une tierce personne).
- Etudier l'impact des pratiques et des usages qui ont permis de modifier les représentations du handicap par la communication concernant les activités physiques et sportives des personnes handicapées. Seront notamment considérés les éventuels obstacles qui se sont présentés à cette communication. Quelles sont les solutions opérationnelles pour la poursuivre et l'améliorer ?
- Etudier les conséquences sur la vie des personnes des différents types de pratiques (loisir et compétition amateur) : au plan psychologique (qualité de vie, estime de soi...) ; au plan éducatif ; au plan social (lutte contre l'exclusion...). Comment optimiser les apports positifs de ces pratiques ? Comment minimiser les apports négatifs d'une pratique ?

- Etudier la qualité et la sécurité des aides techniques utilisées pour les activités sportives et physiques et les processus de création, d'adaptation, ainsi que les conditions d'accès aux nouveaux matériels.
- Etudier les avantages et inconvénients des différents dispositifs existants (sport adapté, handisport, structures sportives ordinaires / inclusion...) pour produire des connaissances et des synergies entre les différentes pratiques. Analyser les avantages et inconvénients de chacun d'entre eux, leur concurrence ou leur complémentarité, leur aptitude à faciliter ou faire obstacle au libre choix des personnes. L'analyse prendra appui sur des expériences réussies et/ou des échecs de collaboration.
- Etudier les démarches et les dispositifs qui pourraient être mis en place pour promouvoir les activités physiques et sportives auprès des personnes handicapées pour faciliter les temps initiaux de pratiques. Cette étude pourra se faire notamment par l'analyse de l'intervention de pair émulateur (c'est-à-dire une personne handicapée pratiquant une activité physique et sportive) pour promouvoir, encadrer, organiser des activités physiques et sportives.

Une attention particulière sera portée à des recherches qui permettront de recenser et d'évaluer les dispositifs existants (provenant de contextes divers : associations, entreprises, services publics, pays...) pour ne pas se centrer sur une seule expérience mais de croiser les savoirs d'expériences multiples et divers, repérer leurs forces et faiblesses, détecter les pistes d'amélioration et suggérer des pratiques nouvelles et innovantes. De même, une attention particulière sera portée à des recherches qui prendront en compte ou porteront sur les spécificités contextuelles de territoire.

A noter, que des projets de grande qualité hors de ces 6 axes, mais restant dans la production de connaissances sur l'accès aux activités physiques et sportives des personnes handicapées, pourraient aussi être retenus.

5- Informations complémentaires

A. Publics qui peuvent répondre à l'appel à projets

Les porteurs de projet peuvent être :

- l'ensemble des organisations de recherche de statut public ou privé non lucratif,
- ainsi que les associations et autres organisations du secteur public ou privé non lucratif.

Une personne physique ne peut pas être porteuse du projet, mais peut participer à la recherche.

Dans le cadre de cet appel, l'organisme porteur de projet doit être une entité française. Tout autre organisation provenant d'un autre pays peut être impliqué comme partenaire, mais ne peut être bénéficiaire du financement.

Les partenaires associées peuvent être des organisations publiques ou privées non lucratives.

B. Couverture géographique

Les terrains de recherche devront avoir lieu en France, en partenariat avec des acteurs terrain français, et les supports d'application devront être produits pour une diffusion sur le territoire français, en vue d'y favoriser le transfert de connaissances issues de la recherche.

C. Limites de l'appel à projets

Cet appel à projets peut uniquement soutenir des projets de recherche appliquée et participative. Il ne peut soutenir :

- La mise en œuvre de l'action proprement dite dans le cadre de projet de recherche-action. Toutefois, cet appel pourra financer la partie recherche d'une recherche-action ;
- La création ou le fonctionnement d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- L'aide directe à une personne handicapée particulière ;
- Les projets de recherche liés aux mécanismes des maladies (visant à établir une prévention, un diagnostic ou un traitement des déficiences).
- Les projets de recherche et développement (R&D) ou tout autre recherche ayant un but lucratif.

D. Dotation attribuée aux projets sélectionnés et durée

Le montant apporté aux projets sélectionnés sera de **100 000 € maximum** par projet. Les projets ayant réuni l'ensemble du financement nécessaire début 2024 seront privilégiés. Enfin ces projets devront se dérouler sur une période de **2 ans maximum**.

E. Etapes de sélections et de suivi

Tous les postulants dont les lettres d'intention seront retenues, seront invités à transmettre un dossier complet du projet. Des recommandations pourront être formulées à la suite des lettres d'intention afin de guider le porteur de projet dans l'élaboration du dossier complet. La prise en compte de ces recommandations sera un facteur clef dans la sélection finale des dossiers complets.

A la suite de la sélection du dossier complet, les porteurs du projet seront le contact de la FIRAH et particulièrement pour les étapes suivantes :

- Signature d'une convention entre l'organisme du porteur de projet et la FIRAH ;
- A mi-parcours de la recherche : rédaction d'un rapport intermédiaire narratif et financier et réalisation d'un dossier documentaire (<https://www.firah.org/fr/revue-de-litterature.html>) ;
- Aux termes de la recherche : rédaction d'un rapport final de la recherche et financier et la réalisation des supports de valorisation incluant les supports d'application¹² ;
- L'échange sur les stratégies de communication des différentes personnes et organisations impliquées pour diffuser les résultats de la recherche. Dans ce cadre, une page dédiée à la recherche, ses résultats et ses supports d'application sera créé sur le site de la FIRAH (voir les exemples de page des projets soutenus par la FIRAH et finalisés : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html>).

Les rapports intermédiaires et finaux ainsi que l'ensemble des livrables seront examinés pour vérifier leurs adéquations avec les éléments présentés dans le dossier complet et la convention.

F. Dates concernant l'ensemble du processus de sélection

Mise en ligne de l'appel à projets : 5 janvier 2023.

Clôture de la réception des lettres d'intention : 20 mars 2023 inclus, à minuit (heure de Paris).

Annonce des lettres d'intention présélectionnées aux porteurs de projets : 30 juin 2023.

Clôture de la réception des dossiers complets : 25 septembre 2023, inclus, à minuit (Heure de Paris).

Annonce des dossiers complets sélectionnés aux porteurs de projets : 19 décembre 2023.

G. Dépôt des lettres d'intention et des dossiers complets

La lettre d'intention et le dossier complet seront réalisés **uniquement avec les formulaires prévus à cet effet** disponibles sur le site de la Fondation (www.firah.org) dans l'onglet Appel à Projets.

Un guide de rédaction de la lettre d'intention et du dossier complet accompagnent les formulaires pour vous aider à les compléter.

¹² <https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html>

Les formulaires devront être envoyés avant la clôture de réception par mail à l'adresse suivant ;

firah@firah.org

A noter que les formulaires seront considérés comment déposés et soumis à l'appel à projets uniquement par la réception d'un accusé de réception par mail. L'accusé de réception attribue un numéro de suivi du projet à maintenir pour les échanges futurs. En cas de non-réception de l'accusé de réception sous les 36h après la date d'envoi du formulaire, nous vous invitons à nous contacter par mail (contact@firah.org) ou téléphone 07 65 80 35 46.

H. Ressources complémentaires

Pour accéder à d'autres informations et mieux comprendre le type de projets qui sont attendus dans le cadre de cet appel à Projets, nous vous invitons à consulter les [lauréats des appels à projets \(site de la FIRAH\)](#).

La FIRAH met également à votre disposition des [guides méthodologiques \(site de la FIRAH\)](#) :

- Le "Guide pour la réalisation de supports d'application".
- Le "Guide méthodologique pour la réalisation de supports d'application en format vidéo".
- Le "Guide méthodologique pour la réalisation d'espaces multimédias" (Page regroupant l'ensemble des livrables réalisés par la recherche).